

C O N S E I L D ' A D M I N I S T R A T I O N

430^e réunion ordinaire tenue le 25 mai 1999

RÉSOLUTION 1999-CA430-24.01-R3940

relative à l'attribution de la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières à Monsieur Souleymane Bah

CONSIDÉRANT la Politique d'attribution des distinctions honorifiques à l'Université du Québec à Trois-Rivières (résolution 384-CA-3330, 16 octobre 1995) ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des distinctions honorifiques de l'Université du Québec à Trois-Rivières auprès du Recteur par intérim ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Recteur par intérim ;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU de décerner la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières à Monsieur Souleymane Bah pour sa participation particulière au développement de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

[original signé par :]

François Héroux
Vice-recteur et secrétaire général